AFFAIRE N°3
09.12 2025 forfait communal OGEC

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212202824-20251209-202512170929-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 9 Décembre 2025
à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, M. PORTE, Mme Chantal MICHEL, M. HAMON, Mme RAOUL-DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme SELMER, M. VILPASTEUR respectivement représentés par M. VILT, Mme JEGU
Absent excusé : M. LABBE
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de séance : Mme TROTEL

Le nombre de conseillers en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 19 (dont 2 pouvoirs)

Convocation adressée le 3 Décembre 2025

*

AFFAIRE N°3 – CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE PRIVEE

Rapporteur : Mme MAKLES

Considérant que la convention initiale du 30 mai 2018 prévue pour 4 ans, renouvelée par avenant jusqu'au 31/12/2025 est donc arrivée à échéance. Il est proposé de procéder à sa reconduction pour une durée identique (4 ans – 2026 à 2029) avec mise à jour des éléments.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de forfait communal entre la Commune et l'école privée sous contrat d'association pour la période 2026-2029

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Soizic TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★